REPUBLIQUE FRANCAISE
Canton de Ceton – Arrondissement de Mortagne-au-Perche
Val-au-Perche réunit les communes historiques de Gémages, L'Hermitière, Mâle, La Rouge, Saint-Agnan-sur-Erre et Le Theil-sur-Huisne

AVIS A LA POPULATION

DEMANDE DE RECONNAISSANCE

DE L'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Suite à la sècheresse de ces derniers mois, des administrés nous ont signalé l'apparition de fissures sur leurs habitations.

Un dossier de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, consécutive à la sécheresse et la réhydratation des sols, va être constitué pour les dégâts survenus en 2025 et sera déposé au début de l'année 2026.

Les personnes victimes de ce phénomène doivent se faire connaître en Mairie et formuler une demande par écrit à l'attention de Monsieur le Maire, accompagnée de photos et de devis des réparations à entreprendre avant le 31 décembre 2025.

Fait à Val-au-Perche, le 17 septembre 2025

Sébastien THIROUARD,

Maire

COMMUNE DE VAL-AU-PERCHE (Orne)

Hôtel de ville | Monsieur le Maire 5, Place de la Mairie – Le Theil-sur-Huisne – 61260 VAL-AU-PERCHE
Tél. : 02 37 49 59 80 | valauperche@gmail.com | www.valauperche.fr